

echos des cours



SNUipp - FSU



PRESSE

URGENTE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE 22/10/2010

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>

REPRENDRE SOUFFLE...

En cette fin de première période, arrêtons-nous quelques instants sur cette rentrée. Elle fut inédite pour les écoles qui ont vu, par le mouvement contre la réforme des retraites et pour l'emploi, des grèves massives dès le début de l'année.

Elle fut franchement inédite pour une certaine de nos collègues, parachutés dans le métier sans être passés par la case IUFM. Même si leurs premiers pas ont finalement été accompagnés par des TR et maîtres formateurs, c'est bien seuls qu'ils vont poursuivre en novembre, lâchés dans le grand bain sans autre perche qu'une «formation» éclair de quatre semaines et un suivi en pointillés de leurs formateurs jusqu'à leur titularisation.

Bel exemple de transformation de l'école où l'on enseigne sans avoir appris, où l'on parle

moins pédagogie, projets d'équipe et bien-être de l'enfant que chiffres, indicateurs, résultats, stages de remise à niveau..., destinés à prouver combien l'école est performante et ses enseignants productifs.

La privatisation progressive de l'école : une chimère ?

TOUT Y EST POURTANT :

- une avalanche de mesures (suppression des RASED, évaluations, remise en question de l'école maternelle...) qui mettent à mal les valeurs de l'école publique et le cœur même de notre métier.

- des techniques de gestion de plus en plus individuelles des personnels au détriment des règles collectives.

- un rythme de semaine infernal, où chaque minute compte !

- une remise en cause complète de notre métier d'enseignant avec la mort de la formation initiale, et, comme pour tous les salariés de la Fonction Publique, des suppressions de postes par milliers et un gel des salaires annoncé jusqu'en 2013.

Quel remède ? Réfléchir, débattre, agir collectivement et sortir de l'isolement. Happés par le quotidien, nous ne nous donnons plus assez de ce temps fait pour nous rencontrer. Les Réunions d'Information Syndicale et les stages syndicaux sont une respiration et y participer est un droit à faire vivre et un moyen de se rassembler pour continuer, ensemble, à lutter pour l'École Publique que nous voulons construire : celle de la réussite de tous nos élèves.

...pour mieux repartir !

Gabrielle Beyler et Catherine Blanc-Lanaut

SOMMAIRE

Stage syndical	2
Réunions d'Information Syndicale ..	3
Groupe de travail - CTP de rentrée ..	4
CTP	5-6
Base Élèves	7
Que de fichiers !	8
Formation	9-10
EREA	11
Se syndiquer	12



STAGE SYNDICAL

LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2010

LA VIE SYNDICALE AU NIVEAU DES SECTEURS

Les stages organisés par le SNUipp-FSU sur le temps de travail, sont ouverts à tous les collègues, syndiqués ou non syndiqués.

C'est un droit ?

Organisés par les syndicats, ils sont ouverts à tous les fonctionnaires dans la limite de 12 jours par an.

Qui peut y participer ?

Tous les enseignantes et les enseignants, les directeurs et directrices, spécialisés,

syndiqués ou non, titulaires, stagiaires ou suppléants.

Est-ce qu'on est payé ?

Oui, ce n'est pas une grève. C'est un droit.

Qui doit-on prévenir ?

Le SNUipp a informé l'Inspectrice d'Académie. Chaque participant informera son IEN ainsi que les parents d'élèves. Attention, il faut prévenir l'administration au moins un mois

avant la tenue du stage, à l'aide de la demande d'autorisation d'absence ci-dessous.

Prévenez-nous aussi de votre participation en remplissant le bon d'inscription.

**Envoyez dès aujourd'hui
votre courrier !**

Coupon à nous renvoyer à SNUipp-FSU, Bourse du travail, 32 avenue de l'Europe, 38030 Grenoble Cedex 2
(ou par mail à snu38@snuipp.fr)

Je participerai au stage du 25 novembre 2010.

Nom Prénom

École

Je m'inscris pour les repas (10€ de participation) :

OUI NON

Modèle de courrier de demande de congé pour stage à renvoyer à votre inspecteur un mois avant le stage, soit le 25 octobre 2010 au plus tard.

Nom prénom,
Fonction et poste, Etablissement
A Madame l'Inspectrice d'Académie
s/c de M. Mme l'IEN de

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 84-16 du 11/01/1984 (art.34 alinéa 7), portant statut général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 25 novembre 2010, pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse du Travail de Grenoble.

Il est organisé par la section départementale du SNUipp de l'Isère.

Recevez, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de mes sentiments distingués.

A....., le.....

Signature

RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE DU SNUIPP 38

Les mercredis 10 novembre, 1^{er}, 8 et 15 décembre 2010, 30 mars et 13 avril 2011 : 6 dates et 7 lieux de 9h à 12h.
Préservez ce droit menacé en participant très nombreux à ces réunions.

RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE SPÉCIALE RETRAITE LE MERCREDI 10 NOVEMBRE 2010

à la Bourse du travail de Grenoble avec comme intervenant Didier HORUS du SNUipp-FSU, membre du Comité d'Observation des Retraites (C.O.R)

1^{er} décembre :

La Tour du Pin : lieu à définir
Roussillon : Le Château salle n°2

Saint Marcellin/Vinay :

Salle pédagogique du Grand séchoir à Vinay

8 décembre

Vienne : Maison des syndicats, rue des Aqueducs
Voiron : Foyer Léo Lagrange, rue des Terreaux

30 mars

Villefontaine
Roussillon

15 décembre :

La Mure : Salle du Conseil Municipal, mairie de Susville

13 avril

Grenoble

L'an dernier, la tenue des réunions d'information syndicale a été fortement remise en question. En Isère, nous avons obtenu que les 6 heures auxquelles nous avons droit soient déduites des heures d'animations pédagogiques. Informez votre IEN de votre participation au plus tard 8 jours avant la réunion (voir modèle de courrier).

Ce droit ne demande qu'à être remis en question. A nous de le faire vivre en participant nombreuses et nombreux aux réunions prévues !

NOM, Prénom :

Ecole :

Fonction :

à M... l'Inspect..... de l'Education Nationale,

Circonscription de

Objet : Réunion d'information syndicale.

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

En application des dispositions du décret 82-447 du 28/05/82, relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp 38 qui aura lieu le mercredi 2010 à

En conséquence, je vous informe que je ne participerai pas à l'animation pédagogique prévue le à laquelle je m'étais préalablement inscrit(e).

Fait à , le

(Signature)

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone ; 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tuillon - Mise en page : Electrum Design

Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal octobre 2010

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

GROUPE DE TRAVAIL

(ISSU DE LA CAPD) DU MARDI 5 OCTOBRE 2010

Il s'agissait essentiellement de faire le bilan du mouvement 2010.

LES CHIFFRES :

À la phase initiale : sur 2049 participants, 714 ont obtenu une mutation dont 144 sur zone et 786 sont restés sans poste.

A la phase d'ajustement : sur 776 participants, 403 ont obtenu une mutation (dont 82 sur zone et 85 à titre définitif) et 373 sont restés sans poste et ont été affectés d'office à titre provisoire.

De plus 113 titulaires 1ère année, sortant de l'IUFM, ont été nommés sur des supports de Titulaire Remplaçant à titre provisoire et 115 stagiaires «master» ont été nommés sur des postes vacants, des rompus de temps partiels et exceptionnellement sur des congés.

En ce qui concerne le critère de rapprochement de conjoints, 233 ont obtenu une affectation en bénéficiant de cette bonification (15 points) sur les 426 demandes recevables.

Pour les situations médico-sociales, sur les 176 situations examinées par le médecin de prévention et/ou l'assistante

sociale, 42 ont bénéficié d'une majoration de 100 points, 40 de 30 points et 37 de 10 points.

NOTRE ANALYSE :

Ce bilan ne fait que confirmer ce que le SNUipp dénonce depuis le mouvement 2009, année qui a vu les modifications des règles du mouvement (cf à ce sujet nos dernières publications). En effet, la mobilité des enseignants du premier degré se trouve de plus en plus réduite. De 20% de collègues en 2008 (532), on passe à 37% (909) de collègues qui souhaitent changer de poste et qui n'ont pu le faire. Pour nous, la possibilité de changer de poste est indispensable à la pratique de notre métier. Bloquer toute perspective professionnelle à des centaines de collègues crée du mécontentement, du stress voire de la désespérance et un profond sentiment d'injustice.

Nous avons pu développer nos arguments devant les nouvelles DRH et Secrétaire générale et le nouvel IA adjoint. Nous avons eu l'impression d'avoir en face de nous des personnes à l'écoute, cherchant à comprendre nos positions, ce qui est nouveau dans nos relations avec l'administration. Gageons que c'est de bon augure.

NOS PROPOSITIONS :

Les règles du mouvement et surtout le barème doivent être rediscutés : nous demandons à revenir à des règles plus justes, à un fonctionnement transparent où chacun saura qu'il a été traité avec équité et qu'il aura des perspectives. Les éléments du barème doivent être équilibrés et l'obligation de faire des vœux sur zone abandonnée. De plus, nous souhaitons une saisie pour la phase complémentaire dès cette année et que personne ne soit nommé à titre définitif dans cette phase.

Le 16 novembre, un groupe de travail CAPD se réunira. Nous avons proposé aux délégués du personnel des autres syndicats de le préparer unitairement. Nous ferons à l'administration des propositions qui seront conformes à l'intérêt général, à l'intérêt des collègues. Depuis le début de ce grand chambardement, nous avons toujours œuvré dans l'unité syndicale et nous entendons bien continuer.

*Les délégués du personnel en CAPD :
Gabrielle Beyler, Isabelle Amodio, Anne
Tuaille, Nadège Berthon, Philippe Blot,
Emmanuel Carroz*



COMPTE RENDU DU CTPD

(COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE DÉPARTEMENTAL) DU 9 SEPTEMBRE 2010

Nous constatons une nouvelle fois, lors de ce CTPD de rentrée, à quel point **les mesures de carte scolaire obéissent à une logique purement comptable.**

Respect draconien des seuils, pas de prise en compte des dérogations qui « n'ouvrent pas à l'augmentation des capacités d'accueil », et l'argument suprême : l'application du taux communal qui, invariablement, nous est servi pour justifier des non ouvertures !

Taux communal, explication de texte : si les effectifs d'une école explosent, on regarde l'école ou les écoles de la commune pour voir s'il n'y aurait pas un peu de place. Et on évite une ouverture puisqu'il y a de la place à côté !

Comme si les enfants étaient des

marchandises que l'on peut déplacer suivant les besoins. **Nous tenons un discours humain** (conditions d'enseignement) ; on nous **oppose une logique de gestionnaire de stocks.** Ceci est le résultat d'une politique qui, en deux ans, aura réduit de moitié le nombre de postes ouverts aux concours de professeurs des écoles (6 577 cette année contre 3 000 l'année prochaine).

Et, si la tendance s'accroît, elle n'est pas nouvelle !

C'est dans ce contexte d'un cynisme déstabilisant que nous essayons de défendre les écoles qui nous contactent. Malheureusement, notre marge de manœuvre se réduit d'année en année. **Aussi, nous tenons à exprimer notre indignation et notre désarroi face**

aux réponses immuables de notre hiérarchie et à l'éternelle litanie «Soyez assurés que nous suivons la situation avec attention.».

Rappel des seuils d'ouverture :

- école maternelle REP : 27
- école élémentaire REP : 25
- école maternelle hors REP : 32
- école élémentaire hors REP : 27,5

En cette rentrée, Maryse Schatteman, déléguée au CTPD depuis de nombreuses années, a passé le relais à Catherine Blanc-Lanaute.

Nous tenons ici à la remercier pour son opiniâtreté et son engagement dans la défense de l'école publique.



Pierre Roman



Catherine Blanc-Lanaute



Pascal André



Blaise Paillard



Valérie Millier

L'équipe des délégués de la FSU au CTPD

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU 38

CTPD DU 9 SEPTEMBRE 2010

L'École publique traverse aujourd'hui une période difficile tant au niveau des moyens qui lui sont alloués qu'à celui des missions qui lui sont confiées.

Sous couvert d'une diminution des dépenses publiques, le ministre de l'Éducation Nationale réduit l'offre de formation, dégrade les conditions de travail des élèves et des personnels, détruit la formation professionnelle des enseignants, abandonne les jeunes des catégories les plus défavorisées à un avenir précaire.

La gravité des attaques contre l'éducation, avec les difficultés déjà perçues par beaucoup de personnels pour la rentrée, et la volonté de continuer

à construire un rapport de force contre la politique économique, sociale du gouvernement ont conduit la FSU à appeler les personnels de l'Éducation Nationale à des actions fortes dès la rentrée.

Le SNUipp a diffusé massivement une lettre aux parents pour dénoncer les conditions de travail des agents et des élèves. Pour le SNES, la grève du lundi 6 septembre, premier jour de fonctionnement normal des établissements et jour de la rentrée de tous les élèves, a répondu à une situation exceptionnelle de crise où le système éducatif, et notamment le second degré, est attaqué comme jamais (budget, réformes, gestion des personnels).

Ces actions s'articulent pleinement avec la journée de grèves et de manifestations du 7 septembre et permettent de faire le lien entre le sens global des réformes, le sacrifice de l'intérêt général - notamment dans l'Éducation où la réussite de tous n'est plus un objectif -, la remise en cause des droits et salaires des fonctionnaires et la brutalité et le cynisme dans les choix faits par le gouvernement en matière d'emplois, de salaires, de retraites.

En effet, dans l'Éducation nationale rien ne va plus et au-delà de la colère, il y a une vraie tristesse de voir nos métiers se dégrader et les conditions d'études de nos élèves se détériorer.

L'avenir n'est guère enthousiasmant non plus : le premier degré offrira 3.000 postes aux concours externes, contre 6.577 l'an dernier, selon un communiqué du ministère. Ce qui diminuera de près de la moitié le nombre d'admis au concours.

Au total donc, 11 600 places seront offertes, contre 15 125 en 2010, 15 600 en 2009, 18 600 en 2008 et environ 22 000 postes en 2007. En cinq ans, le nombre de postes offerts aura été réduit de près de moitié : les chiffres sont accablants ! S'agissant du projet de budget 2011, le ministre n'a officiellement donné aucune indication sur la répartition des quelques 16 000 suppressions envisagées dans l'Éducation Nationale. Mais on se souvient qu'au printemps, la presse a révélé comment il s'était adressé aux recteurs pour leur indiquer toutes les ficelles utilisables dans la perspective de ces suppressions, dont l'augmentation des effectifs par classe.

Durant ce CTPD de rentrée, nous devrions ajuster les ouvertures et les fermetures de classes dans le premier degré, alors que tout l'été notre département et sa préfecture ont été stigmatisés. C'est de Grenoble que Nicolas Sarkozy a lancé son discours ultra-sécuritaire. Comment supporter un tel discours alors que notre département est un de ceux pour lequel l'État fait le moins d'effort en matière d'éducation (nous connaissons tous ici notre P/E) ?

Par ailleurs, vous annoncez la suppression de 200 emplois de personnels sous contrats aidés dans notre département.

La FSU réaffirme la nécessité de créer de véritables emplois statutaires et d'en favoriser l'accès aux personnels actuellement employés, ainsi que son exigence d'un métier d'Accompagnant du Jeune Handicapé avec un cadre d'emploi pérenne.

Si la rigueur budgétaire est tant mise en avant, nous constatons tout de même que l'argent dépensé pour des stages

de remise à niveau lui, ne manque pas : un exemple début juillet, un stage organisé à Grenoble a été encadré par 4 enseignants alors que 5 élèves étaient présents. Ne ferait-on pas mieux d'économiser sur ces stages et de permettre aux enseignants de remédier à la difficulté scolaire dans des classes moins chargées tout au long de l'année et de redonner aux RASED les moyens humains et financiers d'assurer leurs missions ?

Concernant l'organisation du service, le ministre vient de mettre en place une « Conférence nationale » sur les rythmes scolaires. La FSU prend bonne note du recul du ministère et du désaveu des signataires du protocole sur la suppression du samedi matin. Un vaste débat sans tabou doit réellement avoir lieu. L'aménagement du temps de l'enfant est un enjeu pour la réussite de tous les élèves. C'est aussi une question de santé.

Enfin pour terminer, nous souhaitons rappeler qu'en tant qu'éducateurs et citoyens nous ne tolérons pas les incitations à la haine et à la

stigmatisation de certains que profère le gouvernement. Les plus hautes autorités de l'État ont fait le choix de jeter à la vindicte publique des catégories entières de population : gens du voyage et étrangers accusés d'être des fauteurs de troubles, stigmatisation d'une partie de la population...

Le nécessaire respect de l'ordre public n'a pas à être utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires, ni pour instituer des peines de prison automatiques, contraires aux principes fondamentaux du droit pénal, à l'indépendance de la justice et à l'individualisation des peines.

La FSU a appelé, comme tant d'autres organisations syndicales, partis ou associations, à participer aux rassemblements et aux manifestations le samedi 4 septembre à Grenoble. Elle continuera à être présente dans la rue avec l'ensemble des organisations syndicales pour imposer d'autres choix de société.



BASE ÉLÈVES ET BNIE

LE CONSEIL D'ÉTAT JUGE ILLÉGALES

PLUSIEURS DÉCISIONS MINISTÉRIELLES

Le 19 juillet 2010, le Conseil d'État a invalidé toute une partie du dispositif de Base Élèves. Par là même, il a conforté beaucoup des arguments que le SNUipp-FSU de l'Isère avec d'autres avancement depuis des années et que nous avons portés au Conseil d'État :

- Oui, il y a eu beaucoup d'illégalités dans la mise en place forcée de Base Élèves.

- Oui, il y a bien un fichier caché («la Base Nationale des Identifiants Élèves») qui n'a aucune légalité.

- Oui, les parents d'élèves ont le droit de s'opposer à l'enregistrement « obligatoire » de leur enfant dans Base Élèves.

Le Journal Officiel a d'ailleurs inscrit la note suivante à la fin de l'arrêté du 20/10/2008 qui instituait Base Élèves :

«NOTA: Décision du Conseil d'État n°317182, 323441, en date du 19 juillet 2010 Art. 5 : **l'arrêté du 20 octobre 2008 a été annulé en tant qu'il interdit expressément la possibilité pour les personnes concernées de s'opposer, pour des motifs légitimes, à l'enregistrement de données personnelles les concernant au sein de Base Élèves 1^{er} degré.**»

Vous trouverez l'analyse complète de ces jugements sur notre site.

La reconnaissance de ces illégalités montre que nous avons raison : raison de nous mobiliser, raison d'informer, raison de nous opposer.

Nous réclamons que l'IA revienne sur les sanctions infligées à nos collègues directrices et directeurs. Les ordres qui leur ont été donnés étaient bel et bien illégaux.

L'IA doit donc revenir sur les jours de salaire enlevés. De même, elle doit revenir sur sa décision de retirer leur

emploi à nos trois collègues, Rémi Riellan, Claude Didier et Jean Yves Legal. Nous tenons ici à leur réaffirmer notre soutien.

Ce jugement, pourtant, ne remet pas en question l'existence même de Base Élèves ; c'est bien ce qui cause notre inquiétude. Nous l'avons dénoncé dès les prémices de la mise en place de ce fichier : elle s'effectuait sous les menaces et les pressions et au détriment de nombreux aspects de la loi informatique et liberté.

Base Élèves n'était qu'un début. Les fichiers fleurissent dans l'Éducation Nationale (voir l'article « Surcharge institutionnelle... »). Chaque semaine voit fleurir un nouveau fichier à remplir.

Quel est l'encadrement légal de ces fichiers ? Nous, enseignantes et enseignants, devons rester vigilants et combatifs sur ce sujet, afin de rester dignes de la confiance que nous accordent les familles et nos élèves.

Base Élèves : faisons respecter le droit d'opposition des parents !

Le Conseil d'État a donc bien rétabli le droit d'opposition des parents pour des motifs légitimes et ce droit est immédiatement applicable. C'est une décision importante.

Pourtant, les directrices et directeurs ont reçu pour consigne de certains IEN (qui, eux-mêmes ont reçu un courrier de l'Inspectrice d'académie en ce sens) de passer outre l'opposition des familles et de saisir les données personnelles ; certains IEN exigent même que les demandes des parents soient réécrites à l'adresse de l'IA.

En agissant ainsi, l'Inspectrice d'académie de l'Isère méconnaît le droit d'opposition des parents.

Les textes d'application de la loi informatique et libertés qui encadrent

le droit d'opposition sont suffisamment clairs : sauf raison particulière l'opposition doit être prise en compte dès qu'elle est formulée. La directrice ou le directeur se doit de respecter ce droit donné aux parents.

Pour répondre aux demandes d'opposition des parents à la saisie ou demandes de suppression des données :

Remettez un reçu de la demande aux parents (double du courrier daté et signé).

Faites parvenir la demande à l'IA sous couvert de l'IEN et gardez-en une copie.

Ne saisissez aucune donnée d'une famille ayant exprimé son opposition en l'absence d'ordre écrit.

N'hésitez pas à informer les parents de leur droit d'opposition puisque l'administration ne le fait pas.

Analyse plus complète des arrêts du Conseil d'État, modèle de lettre aux parents sur ce lien :

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article852>

Pour le Bureau du SNUipp, Gabrielle Beyle



SURCHARGE INSTITUTIONNELLE, FICHAGE... QUELLE POSITION ADOPTER ?



PPRE, documents préparatoires à l'inspection de plusieurs pages, projet d'école jargonnant qui ne se révèle être rien d'autre qu'un « contrat d'objectifs », logiciel des 108 heures, logiciel Ulysse, livrets de compétence, Base Elèves, établissement de listes nominatives d'élèves (pour le soutien, les stages de remise à niveau...), tableaux et formulaires en tout genre que l'on nous demande (et surtout aux directrices et directeurs !) de renseigner dans des délais très serrés... C'est un foisonnement de demandes administratives qui s'ajoute à notre préparation de classe. Et au bout du compte, des questions : quelle utilité, quelle aide concrète apportée à notre pratique quotidienne ? Et surtout quelle finalité à cette multiplication de fichiers qui renseignent à la fois sur les élèves et sur nous-mêmes ?

S'il est bon de prendre régulièrement le temps de faire le point sur tel ou tel

dispositif, de prendre du recul par rapport à notre pratique et de mettre par écrit les conclusions et améliorations à apporter, trop de sollicitations diverses et variées finissent par étouffer le côté créatif, pédagogique et humain de notre métier, au profit d'une approche gestionnaire et comptable.

On ne réfléchit plus au sens et à la pertinence de ce qui nous est demandé, on se soumet bon gré mal gré à la pression grandissante de notre hiérarchie et on exécute.

Et l'élève dans tout ça, et le temps que l'on pourrait (devrait) passer à rechercher comment redonner motivation et goût de l'école à ceux qui s'enfoncent dans les difficultés, à ouvrir des espaces de créativité et expression personnelle sans peur de l'échec ou du couperet évaluatif ? On est en train de sacrifier une vision du métier guidé par des va-

leurs morales et un professionnalisme engagé, sur l'autel de l'intéressement et de la compétitivité.

Ne nous enfonçons pas davantage dans cette logique de performance, réagissons collectivement face à toute cette paperasserie, ces fichiers qui ne contribuent pas à améliorer notre pratique, qui relèvent parfois d'initiatives individuelles de certains IEN. Informez-nous de toute demande qui vous semble incongrue car vide de sens ou même inquiétante en terme d'éthique.

Lors d'une audience, nous avons fait part de ces questions à notre Inspectrice d'Académie. Nous nous interrogeons en particulier sur la déclaration à la CNIL, obligatoire quand un fichier nominatif est utilisé. Nous n'avons pas l'assurance que ce soit le cas pour tous les fichiers que notre administration nous demande de remplir.

Le SNUipp a créé cette année une commission nationale sur l'ensemble des fichiers et applications mis en place dans le premier degré.

Il y a vraiment urgence à s'interroger, à décrypter et à informer sur les visées réelles des réformes en cours dans l'Education Nationale, à savoir : transformer l'enseignant en « homme - ou femme - d'entreprise », « à la fois émetteur des informations qui serviront de support au contrôle le plus détaillé et le plus constant qui pourra s'exercer sur lui et le producteur des données qui viendront alimenter le fichier individuel des élèves » (Christian Laval, sociologue)

Gatherine BLANC-LANAUTE

FORMATION DES FUTUR(E)S ENSEIGNANT(E)S, UN PREMIER BILAN

Depuis la rentrée, plusieurs milliers de nouveaux enseignants effectuent leurs premiers pas dans une classe. Dans le cadre de la réforme de la formation, la plupart d'entre eux sont passés directement des bancs de l'université à la place d'enseignant.

En effet, la réforme de la formation des futur(e)s enseignant(e)s a modifié profondément le parcours de ceux-ci. Nous voyons arriver dans nos écoles des PEST, nouvel acronyme, habitude propre à l'Éducation Nationale, et nous croiserons dès cette année des M2 «enseignement», catégorie universitaire cette fois-ci. Qui sont ces nouveaux collègues ? Quelle formation ont-ils reçue ? Et à travers leur parcours, comment se dessine l'école de demain ?

Dressons tout d'abord un état des lieux de la formation initiale, telle qu'elle est organisée depuis la rentrée en Isère. Trois catégories de futurs collègues se sont mises en place: les étudiants en master 1 (M1), les étudiants en master 2 (M2) et les professeurs des écoles stagiaires (PESt). Heureusement, leur lieu de formation est en partie conservé, les IUFM ayant toujours vocation à assurer la formation des enseignants, même s'ils sont intégrés aux universités.

Les deux premières catégories sont encore en formation, et nous ne les rencontrerons que de manière épisodique, au gré de leurs stages dans les écoles.

Les M1 doivent cette année suivre un cursus universitaire mêlant formation théorique (à la fac et à l'IUFM), formation pratique (en suivant des stages d'observation dans les écoles) et préparer les épreuves écrites du concours (une cinquantaine d'heures sont dédiées à cela), celles-ci ayant lieu dès les premières semaines de l'année de M2.

Les M2 ont une année bien remplie également. Dès la rentrée, ils ne leur



reste que quelques jours pour finir de préparer les écrits du concours. Ensuite, qu'ils soient admissibles ou pas, ils continuent leur année d'étude en menant de front la poursuite de leur formation professionnalisante afin de valider leur master, la participation aux stages en pratique accompagnée, la rédaction d'un mémoire basé sur ces stages, et la préparation aux épreuves orales du concours, situées fin juin.

La troisième catégorie est celle que certains collègues vont côtoyer tout au long de l'année. Les PE stagiaires sont issus de la dernière promotion du concours, ils ont suivi pour la plupart une année de PE1 puis se sont retrouvés affectés pour l'année sur un poste à plein temps. Ayant appris leur nomination au cours de l'été, seuls quelques chanceux ont pu avoir des informations pendant les vacances pour préparer leur future classe. Dès le premier jour de la rentrée

tous ont accueilli les élèves en étant accompagné d'un titulaire remplaçant, rattaché à l'école. Ces nouveaux enseignants doivent compléter leur formation en allant observer des classes d'autres collègues, soit celle du PEMF les accompagnant, soit celle de collègues exerçant dans le même cycle qu'eux. Le TR prend alors en charge, deux jours par semaine, la classe du PE stagiaire. Au bout de quelques semaines, en ce moment même, ces stagiaires sont envoyés en stage à l'IUFM, pour une durée de quatre semaines. Ensuite, et ce jusqu'à la fin de l'année, les stagiaires resteront dans leur classe à plein temps, et seront visités par leur PEMF régulièrement (ces derniers devant effectuer douze visites dans l'année). Au terme de cette année de stage, les rapports de visite des PEMF et l'avis de l'IEN de leur circonscription, serviront à prononcer ou pas leur titularisation dans le métier.

Après ce récapitulatif, voyons quelques problèmes posés par cette réorganisation de la formation. Le ministère avait vanté les mérites de la masterisation, mais cette réforme est bien le fruit des dérives anti-pédagogiques amorcées par Xavier Darcos et de la volonté de rationaliser le système éducatif de Luc Chatel.

Les derniers textes organisant la formation sont parus au cours de l'été, mais l'ensemble des textes est marqué par un flou assez vaste et par l'absence d'un véritable cadrage national, laissant les universités et les IUFM se débrouiller avec les étudiants, les stagiaires et surtout les moyens dont ils disposent. Les disparités importantes sur le territoire font que la formation des futurs enseignants, en théorie nationale, sera en certains endroits plus chaotique qu'en d'autres.

Une fois inscrits en master 1, les étudiants devront suivre une préparation au concours. Ce concours n'a pas lieu à la fin de leur année, mais au début de l'année suivante ouvrant ainsi sur une demande forte de formation privée au cours de l'été. Dès cet été d'ailleurs, des organismes privés ont flairé la bonne affaire en faisant miroiter aux étudiants l'éventuelle réussite aux épreuves de septembre contre une contribution financière.

En master 2, bien des questions restent en suspens quant à la qualité finale de la formation. Cette deuxième année s'annonce en effet chargée

pour les étudiants, et à trop devoir suivre de modules, ils risquent de passer à côté de l'essentiel de chacun. Comment dans une année universitaire se former professionnellement et recevoir un ancrage théorique solide, préparer et suivre des stages, rédiger un mémoire mettant en perspective le stage avec la théorie étudiée en cours, et enfin préparer les dernières épreuves orales du concours? Il faut ajouter à cela qu'une circulaire impose aux candidats un certain niveau en informatique (obtention du C2i) et en langue (certificat de Compétence en Langue de l'Enseignement Supérieur). Les universités n'ayant pas toujours préparé ces deux diplômes, il en revient aux IUFM de les intégrer au cursus de M2.

Une fois le concours réussi, les enseignants stagiaires vont être confrontés à bien des difficultés. Après avoir suivi deux années de master, dont on peut douter de la réelle capacité à les préparer à la réalité du terrain, ils vont devoir découvrir et mener à bien de nombreux aspects de notre métier. Certes, quand nous avons rencontré certains d'entre eux, ils sont motivés par leur premiers pas dans le métier, et se sentent épaulés par leur collègues et le PEMF qui les suit. Mais la difficulté essentielle qui semble ressortir de leurs premières semaines est le fait de devoir tout faire en même temps, qui plus est dans l'urgence du quotidien: construire leur cours, gérer la classe, la relation avec les collègues, les ATSEM, les parents, le TR les accompagnant...

Bref, ils n'ont pas le temps de prendre de la distance et semblent manquer de conseils pratiques et de recul théorique. Comme beaucoup d'entre nous à nos débuts pourrait-on dire, mais à la différence près que nous disposions au moins d'une année supplémentaire d'alternance pour remettre en question nos erreurs et surtout respirer entre deux stages sur le terrain. C'était sans doute déjà trop peu et on pouvait suggérer des améliorations, mais ce qui est mis en place maintenant n'est pas du tout issu des critiques qui pouvaient être faites à l'ancienne formation.

Guidée par des impératifs d'économies à court terme, cette réforme de notre formation s'apprête à sacrifier une génération d'enseignants. Organisée non pas pour former, mais pour formater les entrants dans le métier, elle fait peser de sérieuses craintes sur l'avenir de notre métier et de notre école. Cet appauvrissement programmé de notre formation aura des répercussions à long terme car des rangs futurs enseignants seront issus des futurs conseillers pédagogiques, les futurs formateurs d'IUFM, les futurs inspecteurs. Comment penser alors la reconstruction d'une formation digne de ce nom alors que ceux qui seront chargés de la concevoir ne l'auront eux mêmes pas connue ?

Lionel ABRY

CARTE-LOISIRS

Extraits du guide de l'adhérent ANCAV-TT :

«Permettre au plus grand nombre, actifs, retraités, chômeurs, de pouvoir accéder à des activités sociales et culturelles tout au long de l'année, tel est l'enjeu et le pari du réseau associatif de l'ANCAV-tt.»

«Constitué de 26 associations loi 1901, le réseau ANCAV-TT incarne depuis plus de 20 ans, une « autre » idée de l'organisation sociale et économique du tourisme et des loisirs. Nos associations développent des activités originales accessibles à tous, loin de la seule logique marchande. Elles s'appuient sur l'échange, la coopération, la solidarité, l'engagement personnel et collectif.»

La FSU 38 adhère en 2010-2011 au réseau ANCAV-TT. Ses membres bénéficieront de conditions particulières pour obtenir la Carte-Loisirs. S'adresser à partir d'octobre 2010 à TTI (adresse ci-dessous).

Il faut justifier de son adhésion à la FSU (carte syndicale ou attestation) et de son affectation en Isère (justificatif de domicile pour les retraités).

Tti, Trans'Tourisme Isère

www.tti-grenoble.fr

20, rue du Tour de l'Eau, 38407 Saint-Martin-d'Hères Cedex
Tél. 04 76 09 77 47

www.carteloisirs.com

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉREA DE CLAIX ?

L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (ÉREA) de Claix possède un internat éducatif pour mieux encadrer des adolescents en grande difficulté scolaire. Ils sont en SEGPA ou préparent ensuite un CAP.

L'internat est encadré par des Professeurs des Ecoles, à raison de 1 PE pour 8 internes. Enfin, c'est le cas dans tous les ÉREA de l'Académie sauf à l'ÉREA de Claix : depuis deux ans, les Professeurs des Écoles qui partent à la retraite sont remplacés par des Assistants d'Éducation (AED). En cinq ans, l'équipe éducative est passée de 16 à 8 PE, pour un nombre d'élèves comparable !

Les instances académiques remplacent donc du personnel formé, spécialisé dans la difficulté scolaire, stable (la plupart des PE sont titulaires de leur poste) par des personnels non formés, au statut très précaire, employés à temps partiel et sous payés (au SMIC).

Evidemment ça ne fonctionne pas : aucun AED n'a tenu l'année scolaire 2009-2010 entière (il faut dire que l'accompagnement des adolescents en difficulté ne s'improvise pas).

Malgré les multiples alertes « traditionnelles » à l'Inspection académique et au Rectorat (courriers), les motions unanimes du Conseil d'Administration de l'établissement, les préavis de grève, les 3 postes de PE demandés pour faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves de 25% ne sont toujours pas attribués. En cette rentrée, après 5 semaines de grèves et de blocage de l'établissement,

de rencontres avec l'IA adjointe, l'IA et/ou le secrétaire général du Rectorat, seul un poste de PE, ½ poste de CPE et un AED sont arrivés en renfort, sur des moyens provisoires.

Comment interpréter la situation particulière de l'ÉREA de Claix ?

Tout est bon pour économiser des postes de PE. Il y a un tel manque dans le primaire que les PE travaillant dans le secondaire sont rapatriés par tous les moyens possibles. Ici, il suffit de ne pas remplacer les collègues partant à la retraite. L'important, pour l'IA, c'est que ça ne se remarque pas. Mais les conséquences pour les élèves et les familles sont réelles (plus de violence, moindre réussite au CAP, moins bonne prise en charge de la difficulté scolaire, etc.) ; et le service qui leur est rendu se dégrade.

Ce que l'on apprend de 5 semaines de grève :

Le moteur des choix de l'IA dans l'organisation des services dont elle a la charge est avant tout financier. Toutes les réformes présentées avec de beaux arguments pédagogiques sont donc moins-disantes, et lorsque l'IA est à bout d'argument, elle reconnaît enfin que l'ÉREA n'est pas un îlot, et que la conjoncture actuelle ne permet pas de placer des personnels qualifiés en face des élèves qui en ont besoin.

Plus fort, elle est prête à réduire la capacité d'accueil de l'internat en l'adaptant au manque de moyens d'encadrement. L'offre de service public d'éducation se

réduit donc en Isère, alors même que la demande des familles s'accroît (liste d'attente pour l'internat).

Ces paradoxes conduisent à des inégalités territoriales : les élèves de l'ÉREA de Claix (issus de l'agglomération, des massifs grenoblois ou du Nord Isère) connaissent des conditions d'encadrement moins bonnes que ceux de Savoie, Haute-Savoie ou Drôme.

L'exemple particulier de notre établissement est généralisable et augure, pour les établissements scolaires en général, de graves suites pour la rentrée à venir. Il serait inconséquent d'attendre passivement plus longtemps dans le secret espoir que notre résignation nous sauvera. Il est du devoir de chaque collègue, dans chaque établissement, de pointer les dérives des choix politiques actuels. L'État n'est plus au service de ses citoyens. C'est en multipliant les conflits à la hauteur des attaques tous azimuts contre l'École que l'administration rendra compte aux décideurs du caractère intenable de la situation.

Nous nous y employons fermement à l'ÉREA de Claix. Les élus, les syndicats, les textes de loi, les médias et l'engagement personnel permettent de lutter pied à pied contre la logique comptable. La lutte est difficile, enrichissante (sauf pour le porte-monnaie) et passionnante. Certes la défaite est une issue possible, mais je suis persuadé que le combat en vaut la peine : mille fourmis sont plus fortes qu'un mammoth !

David Sujobert

pour le Personnel de l'ÉREA de Claix

DIRECTION D'ÉCOLE :

« JE RÉPONDS QUAND J'AI LE TEMPS »

Directrices et directeurs d'école submergés par les empilements de tâches, nous vous proposons d'utiliser cette signature pour l'ensemble de vos courriers mails. Vous pouvez la télécharger sur notre site.

Direction d'école : halte à la surcharge !	Je réponds quand j'ai le temps... Une aide administrative, du temps de décharge et des missions redéfinies m'auraient permis de traiter cette demande plus rapidement !	
---	---	---



BULLETIN D'ADHÉSION 2010-2011



Nom : Prénom : Nom de naissance : sexe : F M
 Date de naissance : Téléphone fixe : date de sortie IUFM :
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale :
 Code postal : Ville : adresse e-mail :
 Portable :

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 CEDEX 2

École d'affectation : ----- Commune : -----
 Poste occupé : ----- à titre définitif ; provisoire ; mi-temps
 Instit ; Prof d'école ; PEGC ; H. classe ; Etudiants en master ; Retraité
Echelon :

Montant de la cotisation en euros : (voir tableau des cotisations)
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.
Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.
Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négociable !

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature :

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :
 Secteur Trésorier SNUPERS

Tableau des cotisations 2010-2011 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. 1/2 tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE 1/2 tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) :95				PE 9ème et + (540>indice<660) : 105			PE h cl. (indice>660) : 114			

directeurs ou enseignants spé, rajouter :

chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl. & +	dir SES - SEGPA	enseign. Spé.
1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	5 euros

Etudiants en master : 37

Assit. éducation : 37

autre cas : nous contacter

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte clé RIB

.....

Date : Signature :

Prrière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)